

CHENEY EXIGE LE DÉPART D'ARISTIDE

La CIA déstabilise Haïti



Les États-Unis tentent de renverser le président Jean-Bertrand Aristide à Haïti en employant leur nouvelle méthode dite de la « révolution de velours ». La CIA finance l'opposition par le biais de l'Institut républicain et l'organise autour du patronat. Elle bloque le système institutionnel et provoque des violences dont elle rend Aristide responsable. Elle conditionne l'opinion publique internationale pour rendre plausible l'apparence d'un soulèvement populaire. Pourtant, Aristide continue à être soutenu par son peuple bien que la présence militaire états-unienne l'empêche de poursuivre la politique sociale qu'il avait initiée. Il y a longtemps qu'Aristide n'est plus dangereux, mais il n'est pas assez docile.

page 2

Prolifération : les États-Unis contraints à négocier

TRIBUNES LIBRES
INTERNATIONALES

Joseph Cirincione

explique que les progrès enregistrés dans les dossiers de prolifération ne sont pas une conséquence de l'invasion de l'Irak. Du fait du déploiement de force en Afghanistan et en Irak, les États-Unis sont incapables de mener des attaques contre les pays qu'ils accusent de prolifération et n'ont plus de moyens de pression.

L'administration Bush veut faire croire au succès de sa politique d'intimidation alors qu'elle est désormais contrainte à la négociation.

page 11

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

■ Israël prévoit la chute d'Ahmed Qureih et envisage la « désintégration » des institutions palestiniennes

■ Le chef des renseignements militaires israéliens prône le dialogue avec la Syrie

■ Le roi Abdullah de Jordanie réaffirme son soutien à l'Autorité palestinienne

■ Les États-Unis maintiennent leur main-mise sur l'économie et la reconstruction irakiennes

■ Les pays membres du Conseil de Coopération du Golfe font avancer leur projet de marché unique

page 18

TRIBUNE DE DAMIEN MILLET

Haïti : 200 ans après, à quand l'indépendance ?

Au moment où Haïti se retrouve sans Parlement, Damien Millet, secrétaire général en France du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde fait le point sur les différents mécanismes d'oppression du peuple haïtien depuis deux cents ans. Pendant deux siècles, la vie économique et politique du pays a été conditionnée par une dette extérieure illégitime qui engloutit ses richesses. Parallèlement, les pouvoirs autoritaires qui se sont succédés n'ont jamais cherché à affranchir le pays du service de la dette, ayant eux-mêmes été largement corrompus pour faciliter le pillage d'Haïti par les pays riches. L'auteur avance l'idée d'un audit qui détermine les responsabilités des dirigeants, et permette à Haïti d'accéder vraiment à l'indépendance.

page 7

Cheney exige le départ d'Aristide

La CIA déstabilise Haïti

Les États-Unis tentent de renverser le président Jean-Bertrand Aristide à Haïti en employant leur nouvelle méthode dite de la « révolution de velours ». La CIA finance l'opposition par le biais de l'Institut républicain et l'organise autour du patronat. Elle bloque le système institutionnel et provoque des violences dont elle rend Aristide responsable. Elle conditionne l'opinion publique internationale pour rendre plausible l'apparence d'un soulèvement populaire. Pourtant, Aristide continue à être soutenu par son peuple bien que la présence militaire états-unienne l'empêche de poursuivre la politique sociale qu'il avait initiée. Il y a longtemps qu'Aristide n'est plus dangereux, mais il n'est pas assez docile.



Manifestation contre l'ingérence des Etats-Unis, le 27 mars 2002 à Port-au-Prince.

Alors que Haïti fête le bicentenaire de son indépendance et la proclamation de la première république noire du monde, le pays sombre dans une profonde crise politique. Le président Jean-Bertrand Aristide affronte une forte opposition de la « société civile » qui l'accuse de violations de Droits de l'homme, met en cause son élection et réclame sa démission. Mais étrangement, Washington reprend à son compte et à l'identique les critiques formulées par l'opposition. En juin 2003, le secrétaire d'État Colin Powell somme l'Organisation des États américains (OEA) de résoudre la crise haïtienne d'ici septembre. Le 4 octobre 2003, le tout nouvel ambassadeur états-unien en Haïti, James B. Foley apporte publiquement son soutien à l'opposition et demande la tenue de nouvelles élections : « *Je voudrais réaffirmer notre soutien à tout Haïtien désirant*

exercer son droit de manifester pacifiquement et de s'exprimer librement, droits fondamentaux du processus démocratique [...] Nous n'appuierons qu'une seule sortie de crise : la tenue d'élections libres et crédibles dans un climat de sécurité ». Le 15 décembre, Richard Boucher, porte-parole du département d'État, attaque frontalement Aristide : « *Le gouvernement haïtien a agi de concert avec des gangs armés travaillant à sa solde pour réprimer avec violence ces manifestations, provoquant ainsi des blessés et même des pertes en vies humaines. Nous exhortons le gouvernement haïtien à mettre, dans les plus brefs délais, un terme à ses efforts pour étouffer toute divergence légitime et à œuvrer avec l'Organisation des États américains, le gouvernement américain et les autres membres de la communauté internationale en vue d'une résolution pacifique et démocratique de ses difficultés politiques.* »

Haïti, point stratégique des Caraïbes, aux portes de Cuba

Ancienne colonie française devenue indépendante il y a deux siècles, Haïti est depuis 1915 sous contrôle états-unien. Depuis l'inauguration du canal de Panama en 1914, la politique de Washington est centrée sur le contrôle des pays voisins de cette artère économique et militaire vitale. C'est le fameux « corollaire Roosevelt » de la doctrine Monroe. Au cœur de cette artère se trouve Haïti que les États-Unis occupent eux-mêmes militairement de 1915 à 1934, puis par l'intermédiaire des dictatures de François et Jean-Claude Duvalier (« Papa Doc » et « Baby Doc ») de 1957 à 1986.



Pendant la Guerre froide, Cuba représente la principale menace pour les États-Unis qui accroissent leur surveillance sur l'ensemble du bassin caraïbe. Dans les années 80 et 90, la plupart des interventions militaires états-uniennes ont lieu dans des pays de la région (Panama, Grenade, Haïti) [1].

L'élection du prêtre de gauche Jean-Bertrand Aristide, partisan de la théologie de la libération, en 1990, est un désastre pour Washington. C'est pourquoi les États-Unis se montrent favorables au coup d'État organisé contre le père Aristide en 1991. Le colonel Michel François, l'homme fort de la nouvelle junte est un ancien élève de leur célèbre École des Amériques qui a formé nombre de dictateurs latino-américains amis des États-Unis.



Jean-Bertrand Aristide

Mais les révélations sur l'implication des militaires dans le trafic de drogues des Caraïbes les mettent bientôt en difficulté. L'Observatoire géopolitique des drogues (OGD) rapporte en 1993 que « les "fuites" dans la presse ont débuté, le 27 octobre, par un rapport du Sénat américain affirmant que les trafiquants colombiens versaient environ 100 millions de dollars par an au lieutenant-colonel Michel François [...] pour qu'il protège et facilite le transit de cocaïne dans le

pays. » [2] Par ailleurs, malgré la pression des militaires au pouvoir, le pays ne trouve pas de stabilité. Les gouvernements se succèdent, les manifestations et la répression aussi. Le pays est bientôt sous embargo des Nations unies. Le retour d'Aristide semble la seule solution sortir de la crise. En 1994, les États-Unis obtiennent l'accord de l'ONU pour intervenir militairement. Et en septembre, un an après leur déroute en Somalie, 21 000 soldats états-uniens débarquent en Haïti où ils n'affrontent aucune résistance. Le 15 octobre 1994, après s'y être opposé, Washington remet finalement le pouvoir à Jean-Bertrand Aristide, non sans avoir obtenu de sa part la garantie qu'il abandonne les principes de la théologie de la libération et se plie à l'économie de marché. Le stationnement des troupes états-uniennes en Haïti est là pour lui rappeler ses engagements. Et Aristide nomme un homme d'affaire, Smarck Michel, comme Premier ministre.

Le 20 septembre 1994, Dick Cheney dénonce la politique de l'administration Clinton : « C'est le désordre en Haïti, c'est une tragédie. Haïti a toujours été en désordre depuis plus de 200 ans. Rien ne permet aujourd'hui de dire que l'on va pouvoir y établir la démocratie. »

La CIA finance l'opposition haïtienne

Dix ans plus tard, une violente crise politique conduit le président Aristide, qui avait échappé à une nouvelle tentative de coup d'Etat le 17 décembre 2001, vers la sortie. Par bien des points, cette crise est semblable à celle qui mine le Venezuela d'Hugo Chavez depuis avril 2002 [3] et à celle qui a abouti au départ d'Edouard Chevardnadze de la présidence de la Géorgie [4].

Comme au Venezuela et en Georgie, « l'opposition populaire » est présentée comme un vaste rassemblement de la société civile... et dirigée par de grands patrons. Piloté par l'homme d'affaire André Apaid, le « Groupe des 184 », rassemble 184 organisations regroupant « treize secteurs d'activités définis par consensus » : dont le patronat, des syndicats et la presse [5]

La 19 novembre 2002, la Brookings Institution [6] crée officiellement à Washington un think tank pour imposer « la démocratie » à Haïti : **Haiti Democracy Project**, confiée à James Morrell, ancien responsable du Center for International Policy. On y retrouve les anciens ambassadeurs états-uniens en Haïti, Ernest H. Preeg et Lawrence Pezzullo, le milliardaire Rudolph Boulos, Ira Lowenthal de l'Institut républicain international (IRI) et surtout Roger Noriega. Cette organisation soutient des groupes haïtiens chargés d'organiser l'opposition à Aristide. Par exemple la Fondation Nouvelle Haïti, dirigée par

André Apaid, qui finance le fameux Groupe des 184.

Le 18 décembre 2002 l'Institut républicain international (IRI), c'est-à-dire la CIA [7], payait le déplacement en avion d'une cinquantaine de conspirateurs en République dominicaine pour finaliser leur plan de déstabilisation. L'IRI va même jusqu'à créer une branche spéciale pour le pays : **IRI-Haïti**.

Les leaders de la contestation anti-Aristide prennent pour exemple le coup d'État de velours réussi en Géorgie. Ainsi, le dirigeant de l'Initiative citoyenne (IC), Frandley Denis Julien, a déclaré que « la révolution des roses » en Géorgie était « *un exemple à suivre* ». Dans une déclaration à Radio Métropole le 24 novembre 2003, il a appelé le secteur des affaires à assumer ses responsabilités dans la lutte déclenchée pour obtenir la démission du président Jean-Bertrand Aristide. Il a aussi demandé aux « *policiers honnêtes* » de suivre l'exemple des militaires géorgiens qui se sont ralliés à l'opposition.



Roger Noriega
Ambassadeur des États-Unis
auprès de l'Organisation des
États Américains et sous-
secrétaire d'État.

Haïti, un Guantanamo bis ?

Pendant la dictature Duvalier, « la CIA travaillait de concert avec les escadrons de la mort, les tortionnaires et les trafiquants de drogues. » Lors de l'intervention de 1994, « *les militaires états-uniens ont confisqué environ 160 000 documents, cassettes vidéo et audio, contenant, entre autres, des images des séances de torture, et des photos de victimes mutilées, appartenant à des organisations haïtiennes militaires et paramilitaires [...] des dizaines d'années d'engagement de la CIA aux côtés des dictateurs haïtiens, des forces armées, des escadrons de la mort, des tortionnaires et des trafiquants de drogues donnent à Washington suffisamment de raison pour souhaiter que ces documents ne soient pas diffusés.* » [8] Les États-Unis ne les rendront jamais. La chute des Duvalier a contraint les agents spéciaux de la CIA à se replier sur la base proche de Guantanamo. Ils s'y sentent aujourd'hui à l'étroit.

Un scénario connu

Le département d'État rejoue un scénario connu : le 7 janvier 2004, à Port-au-Prince, une manifestation de l'opposition a donné lieu à des violences attribuées par Washington aux milices du président Aristide. Le 9 janvier, un **communiqué** du secrétaire d'État sommait le gouvernement haïtien de rétablir l'État de droit. Le 13 janvier, le mandat des députés et de deux tiers des sénateurs a pris fin, mais le gouvernement n'était pas en mesure d'organiser des élections faute de représentants désignés par l'opposition au Conseil électoral. La délégation états-unienne au Sommet des Amériques, à Monterrey, a dénoncé l'absence de Parlement. Organisant immédiatement une conférence de presse en marge du Sommet, Jean-Baptiste Aristide s'est engagé à organiser des élections générales sous six mois. L'opposition dénonce internationalement une manœuvre dilatoire alors, qu'en réalité, c'est elle qui empêche la tenue du scrutin. La

situation est mûre pour un coup d'État de velours.

[1] « Les enjeux pour les États-Unis ou le canal de Panama comme instrument de géostratégie », in *Remarques sur le CMA et le Plan Colombie*, mémoire de Damien Laplanche, université de Nantes, 1999.

[2] « **Coups tordus en cascade** », *La dépêche internationale des drogues*, 1er décembre 1993.

[3] Voir notre enquête " **Stay-behind : Opération manquée au Venezuela**", 18 mai 2002, et l'article " **Ingérence des États-Unis en Amérique latine : Chavez veut mener la résistance**", 26 novembre 2003.

[4] Voir notre enquête " **Les dessous du coup d'État en Géorgie**", 7 janvier 2004.

[5] Présentation du Groupe 184 par lui-même : www.groupe184.org/histoire.html. Les treize secteurs d'activités sont :

- « 1. Le secteur privé des affaires
2. Le secteur syndical
3. Le secteur paysan
4. Le secteur éducatif (professeurs, enseignants...)
5. Le secteur socioprofessionnel (médecins, avocats, agronomes....)
6. Le secteur culturel (écrivains, intellectuels, artistes)
7. Le secteur des Jeunes et Etudiants
8. Les femmes
9. La Presse
10. Les ONG
11. Le secteur des droits Humains
12. Les organisations civiques
13. Les organisations populaires de quartier ».

[6] Brookings Institution est l'un des plus importants think tanks états-unien et dispose d'un budget de 37 millions de dollars annuel.

[7] L'IRI est une organisation satellite de la National Endowment for Democracy, l'association-vitrine de la CIA chargé du financement légal des partis politiques pro-états-uniens dans le monde.

[8] *L'État voyou* de William Blum, édition Parangon, 2001.

Voltaire

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale. *Voltaire* est publié par les Éditions

Thomas Paine, 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France (SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny).

Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN en cours. CMPP en cours. *Voltaire* est publié 200 fois par an et distribué à ses abonnés par courrier électronique au format PDF.

Prix au numéro (AlloPass) : Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnements

trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

annuel : particuliers 72 €, institutions et société 180 €.

Paiement électronique sécurisé : www.reseauvoltaire.net/abonnement.php .

Tribune de Damien Millet

Haïti : 200 ans après, à quand l'indépendance ?

Au moment où Haïti se retrouve sans Parlement, Damien Millet, secrétaire général en France du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde fait le point sur les différents mécanismes d'oppression du peuple haïtien depuis deux cents ans. Pendant deux siècles, la vie économique et politique du pays a été conditionnée par une dette extérieure illégitime qui engloutit ses richesses. Parallèlement, les pouvoirs autoritaires qui se sont succédés n'ont jamais cherché à affranchir le pays du service de la dette, ayant eux-mêmes été largement corrompu pour faciliter le pillage d'Haïti par les pays riches. L'auteur avance l'idée d'un audit qui détermine les responsabilités des dirigeants, et permette à Haïti d'accéder vraiment à l'indépendance.

En janvier 1804, l'indépendance d'Haïti fut l'aboutissement d'une double révolution, à la fois anti-coloniale et anti-esclavagiste. Il faut mesurer le coup de tonnerre que représente alors une indépendance arrachée par des esclaves se soulevant contre des colons soutenus par l'armée de Napoléon ! A l'issue de leur victoire militaire, les généraux indigènes proclament l'indépendance du pays.

Une fausse indépendance payée au prix fort

Immédiatement Haïti est mis au ban des nations qui ne reconnaissent pas son indépendance. Après vingt ans de pourparlers et de pressions, en avril 1825, Charles X, roi des Français, prend l'ordonnance suivante : "(?) Les habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue verseront à la caisse fédérale des dépôts et consignations de France, en cinq termes égaux, d'année en année, le premier échéant au 31 décembre 1825, la somme de cent cinquante millions de francs, destinée à dédommager les anciens colons qui réclameront une indemnité. Nous concédons, à ces conditions, par la présente ordonnance, aux habitants actuels de la partie française de Saint-Domingue, l'indépendance pleine et entière de leur gouvernement."

Les richesses (comme celles provenant de la vente du café) sont donc, dès le début, consacrées au remboursement d'une dette illégitime, dite "dette de l'indépendance" (équivalant au budget annuel de la France de l'époque). Dès

1828, le gouvernement haïtien doit emprunter pour rembourser les emprunts précédents : la spirale infernale s'enclenche. Pendant plus d'un siècle, Haïti va se saigner aux quatre veines pour rembourser cette dette qui lui a délibérément coupé les ailes au moment de l'envol.

Malgré l'indépendance proclamée en 1804, la France continue donc à jouer un rôle de puissance dominante à travers ce mécanisme de la dette, et ce jusqu'en 1915, date à laquelle la première occupation militaire de la part des Etats-Unis marque l'entrée d'Haïti dans leur zone d'influence grandissante.

Ainsi, la dette est un élément fondateur de l'Etat haïtien. De surcroît, les mécanismes que l'on retrouve aujourd'hui dans la dette des pays du Sud sont réunis à Haïti dès le dix-neuvième siècle : une dette « boule de neige », pour préserver les intérêts des gouvernements du Nord et de leurs entreprises, pour exercer un chantage politique, rendant impossible tout développement...

Entre instabilité politique et dictature

La grande instabilité politique régnant en Haïti au vingtième siècle est stoppée à partir de 1957 par le long règne des Duvalier. Pendant cette dictature violente, où le chef d'Etat l'était « à vie », la dette croît de façon exponentielle : elle est multipliée par 17,5 entre 1970 et 1986, date à laquelle Duvalier fils doit s'enfuir en France. A ce moment-là, la dette extérieure d'Haïti atteint 750 millions de dollars, contre 1250 aujourd'hui. On peut donc affirmer que plus de la moitié de la dette actuelle a été contractée par ce régime despotique. A son tour, elle promet de diriger le quotidien des Haïtiens "à vie" ?

Les recherches lancées après 1986 ont estimé la fortune personnelle de Duvalier à 900 millions de dollars, placés surtout dans des paradis fiscaux (notamment en Suisse). Une part importante de la dette haïtienne peut être qualifiée d'odieuse, c'est-à-dire contractée par des autorités illégitimes pour renforcer leur pouvoir, sans tenir compte de l'intérêt des populations. Les détournements de fonds et la grande corruption sont ainsi tolérés, voire encouragés, par les créanciers internationaux pour s'assurer du soutien des dirigeants locaux, afin de pérenniser une domination très subtile sur les pays endettés et un accès facile à leurs richesses.

Le virage de la fin 1994 vers l'ajustement structurel

Après une nouvelle décennie d'instabilité politique, l'armée des Etats-Unis intervient en septembre 1994, en accord avec l'ONU, pour ramener au pouvoir Jean-Bertrand Aristide, l'ancien président renversé en 1991. Le signe ne trompe pas. Le pouvoir qui s'installe en octobre 1994, même si le peuple fonde en lui de nombreux espoirs, a avant tout l'aval de la « communauté internationale ». En quelques mois seulement, il signe des accords avec les institutions financières internationales et accepte d'appliquer les mesures néo-libérales qu'elles exigent. Le remboursement de la dette reprend. Haïti rentre dans le giron des grands argentiers.

Pourtant, ces derniers oublient Haïti. Au moment où l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) se met en place en 1996 au G7 de Lyon, Haïti est exclu de

la liste. Verdict : très pauvre, mais pas assez endetté ! Il n'y aura donc pas d'allègement de dette, même modeste, pour le pays le plus pauvre du continent américain.

Pourtant les populations les plus fragiles ressentent très vite les effets des politiques d'ajustement structurel, qui dirigent en priorité les ressources disponibles vers le remboursement de la dette, au détriment du développement humain. Le peuple haïtien s'enfonce encore un peu plus dans la misère. Moins d'un Haïtien sur deux a un accès régulier à l'eau potable, l'analphabétisme concerne 50 % des adultes et 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Pourtant, selon la Banque mondiale, entre 1995 et 2001, le service de la dette, à savoir le capital et les intérêts remboursés, a atteint la somme considérable de 321 millions de dollars. Bien sûr, ces sommes ont fait cruellement défaut au moment d'attribuer des fonds aux services sociaux de base. Ainsi, ces dernières années, le peuple haïtien, au fond du gouffre, a malgré tout transféré des richesses vers des créanciers aisés, mais aussi vers des élites corrompues.

Un audit pour une dette illégitime et odieuse

Tout ceci contribue à confirmer que la dette extérieure d'Haïti, construite sur la dette de l'indépendance et décuplée par différents régimes corrompus et autoritaires, est largement illégitime et odieuse.

Dans ces conditions, il semble essentiel de revendiquer un audit de la dette odieuse. Les mouvements sociaux sont en droit d'exiger des enquêtes pour déterminer la liste exacte de tous les contrats de prêts contractés au fil des années, leur montant exact, le créancier concerné, le nom du signataire pour Haïti, le projet financé, les fonds qui finalement lui ont été alloués, le contrôle a posteriori de ce projet, etc. S'il s'avère que l'argent emprunté n'a pas profité aux populations, le contrat doit être considéré comme nul et non avenu. Il s'agira alors d'une dette personnelle des dirigeants, et non de l'Etat haïtien en tant que tel.

Il est alors possible, pour un gouvernement démocratique soucieux d'améliorer les conditions de vie de ses concitoyens, de décider une répudiation de sa dette et de désigner les véritables débiteurs. De plus, la structure citoyenne ayant suivi l'audit est aussi en mesure d'enclencher la demande de restitution des sommes détournées par des dirigeants corrompus et de commencer à lutter vraiment contre la corruption. Bien sûr, des réparations seront alors exigées de la part des anciens dirigeants despotiques et des créanciers qui les ont soutenus. Il ne s'agit pas de s'inscrire dans la logique de recherche d'un compromis sur la dette mais bien d'un pas décisif vers une véritable annulation.

Notons que les démarches dans ce sens seront à faire surtout envers les institutions multilatérales (notamment la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement), détentrices de plus de 80% de la dette haïtienne, ce qui est caractéristique des pays en grande difficulté. En effet, elles sont les seules à accepter de leur prêter, en échange d'accords économiques très contraignants. Les pays les plus puissants, Etats-Unis en tête, détiennent d'importants droits de vote au sein de ces institutions, et sont donc fortement impliqués au sujet de l'endettement haïtien. Le reste de la dette, ou presque, se

répartit entre des Etats (notamment l'Italie, la France, l'Espagne et Taiwan).

Du côté des populations face à un pouvoir à la dérive

Une chose est sûre, les droits économiques et sociaux, comme l'accès universel à l'eau potable, à une alimentation décente, aux soins de santé essentiels et à une éducation primaire, ne sont pas satisfaits en Haïti car la dette opère depuis bientôt 200 ans une ponction insupportable sur les ressources financières. C'est pourquoi il faut réclamer, pour Haïti et pour l'ensemble des pays en développement, l'annulation de la dette extérieure publique et l'abandon des politiques d'ajustement structurel, exigées par le FMI et la Banque mondiale, et que le président Aristide a acceptées pour Haïti dès son retour au pouvoir.

Mais une autre chose est sûre. Les libertés fondamentales des populations ne sont pas non plus garanties actuellement en Haïti, les événements des dernières semaines l'ont prouvé. C'est pourquoi il est important de s'opposer fermement à la politique menée actuellement par le pouvoir en place et de dénoncer l'installation d'un pouvoir autoritaire, n'ayant pas comme priorité l'amélioration des conditions de vie des populations et n'hésitant pas à recourir à la violence et à une répression massive.

En ce sens, tant la dette que le pouvoir actuel constituent des mécanismes doubles, conduisant à la fois à un transfert de richesses (naturelles ou financières) du peuple haïtien vers les détenteurs de capitaux (à l'étranger ou en Haïti) et à une domination implacable sur les populations, notamment les plus démunies.

Deux cents ans après l'indépendance proclamée, il est temps que le peuple haïtien se réapproprie les leviers politiques et économiques dont il a été privé par ses riches créanciers, via la dette, et par les différents régimes despotiques. La lutte des insurgés de 1804 n'est pas achevée.

Damien Millet

Damien Millet est secrétaire général du CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde).

Damien Millet est coauteur avec Eric Toussaint du livre « 50 Questions 50 Réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale », éd. Syllepse, 2003.

Prolifération : les États-Unis contraints à négocier

Analyse

Joseph Cirincione, membre de la Fondation Carnegie, est le principal auteur du rapport *Armes de destruction massive en Irak, preuves et conséquences* démontrant le caractère erroné des analyses défendues par l'administration Bush sur la prétendue menace irakienne. Dans *The Age*, il s'attaque à une autre croyance, celle selon laquelle les progrès enregistrés dans les dossiers iranien et nord-coréen seraient une conséquence de la démonstration de force en Irak. Au contraire, selon lui, Washington a trop dispersé ses forces pour pouvoir encore menacer les États avec lesquels il négocie. L'administration Bush tente de faire croire au succès de sa politique en Irak alors qu'elle est désormais contrainte d'appliquer la politique prônée par les Européens.

Le journaliste économique Martin Mayer revient dans le *New York Times* sur l'arrestation de Saddam Hussein et les 750 000 dollars qui auraient été trouvés à cette occasion. Se basant sur les informations fournies par l'Autorité provisoire de la Coalition, il s'interroge sur les raisons de l'absence d'une enquête sur la provenance de cet argent et demande à ce que la Réserve fédérale états-unienne aide à tracer la route de ces billets grâce à leurs numéros. Il déplore le manque d'enthousiasme de la Banque centrale à aider à démanteler les réseaux de financement du terrorisme. Si ce regret est compréhensible, l'exemple de départ semble mal choisi puisque la seule accusation des États-Unis contre Saddam Hussein dans le domaine du financement du « terrorisme » est l'aide financière fournie par l'ancien dirigeant irakien aux familles des kamikazes palestiniens dont les maisons étaient détruites par Tsahal. Il est bien plus regrettable qu'aucune enquête n'ait été conduite pour retrouver ceux qui avaient profité des attentats du 11 septembre 2001 pour réussir des coups en bourse en spéculant à la baisse sur des compagnies aériennes. Malheureusement, l'administration Bush avait fait obstruction à

l'enquête.

Le débat français sur le port des insignes religieux dans les établissements scolaires dépasse largement le cadre national et de nombreux responsables politiques internationaux s'y joignent. Ainsi, le conseiller de Tony Blair, Anthony Giddens affirme dans *Le Monde* qu'il comprend les intentions du gouvernement français, mais déplore l'interdiction qui prive les musulmans d'un moyen d'entrer dans la modernité sans choquer les conventions des sociétés traditionnelles. Il constate que le débat français a trouvé un écho dans de nombreuses parties du globe aujourd'hui.

Au contraire, pour Tariq Ramadan dans *Libération*, ce n'est pas le débat français sur le foulard qui trouve un écho dans le monde entier ; ce sont les évènements du monde qui sont venus relancer une question qui était en train de se tasser d'elle même depuis la décision du Conseil d'État de 1989. Il estime que cette interdiction ne va qu'isoler davantage les musulmans français et il appelle ces derniers à ne pas céder à la tentation communautaire qui ferait le jeu, selon lui, de ceux qui ont instrumentalisé le débat.

Ce week-end, Ariel Sharon a officiellement balayé la « menace » du Premier ministre palestinien Ahmed Qoreï qui avait déclaré envisager un abandon de la solution à deux États pour promouvoir la création d'un État binational, État dont la population serait rapidement devenue majoritairement arabe. Le Premier ministre israélien a beau affirmer ne pas en tenir compte, beaucoup d'analystes voient dans l'argument démographique la raison centrale de son plan de retrait unilatéral. La perspective d'un État binational inquiète Jonathan Spyer, ancien conseiller du gouvernement israélien, qui soutient les mesures unilatérales de retrait dans le *Guardian* et appelle le Likoud à abandonner son nationalisme romantique pour une vision plus pragmatique.

Enfin, *The Independent* reprend des extraits d'un discours de Jack Straw consacré aux relations franco-britanniques un siècle après la signature de l'Entente cordiale. Souhaitant présenter une image d'une relation franco-britannique forte, il aboutit ironiquement à la description de deux pays qui n'ont jamais été aussi proches culturellement, mais il s'abstient de citer des réalisations communes aux deux gouvernements, sans doute faute d'exemples.

Joseph Cirincione



Joseph Cirincione est directeur du Non-Proliferation Project de la Carnegie Endowment for International Peace (CEIP). Il est coauteur du rapport de la CEIP *WMD in Iraq : Evidence and Implications* et membre du Council on Foreign Relations.

« Désamorcer la menace nucléaire »

Source : The Age

Référence : « Defusing the nuclear threat », par Joseph Cirincione, *The Age*, 14 janvier 2004.

Au cours des dernières semaines, les questions de non-prolifération ont considérablement évoluées. Les États-Unis s'orientent désormais vers des solutions négociées avec l'Iran, la Libye et éventuellement la Corée du Nord. Il est difficile de savoir si ce revirement est dû au succès des États-Unis en Irak, qui pousserait l'Iran et la Libye à négocier, ou au contraire à leur échec, qui pousse Washington à négocier. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui les États-Unis discutent avec des régimes qu'ils voulaient auparavant renverser. La Corée du Nord a offert de cesser son programme nucléaire en échange de concessions politiques et économiques des États-Unis. La Libye a abandonné ses programmes nucléaires, chimiques et biologiques et limité ses missiles à une portée de 300 kilomètres. Les États-Unis ont payé cher leur intervention en Irak et préfèrent aujourd'hui négocier comme l'ont fait les Français, les Allemands et les Britanniques avec l'Iran.

Les conservateurs affirment que la Libye et l'Iran coopèrent par crainte de subir le même sort que celui de Saddam Hussein, mais si cette interprétation est possible, elle n'est pas prouvée. Au contraire, avec leurs troupes déployées en Afghanistan et en Irak, les États-Unis ne sont pas en mesure de lancer aujourd'hui une attaque contre ces pays et la communauté internationale ne les soutiendrait pas. Il est évident que pour l'Iran, la Libye et la Corée du Nord, c'est l'argent qui compte et c'est par ce biais que l'Union européenne a obtenu un accord avec Téhéran. De même, la Libye a négocié l'abandon de son programme d'armement en échange d'une levée des sanctions économiques. La coopération entre l'Europe et les États-Unis a enfin trouvé la bonne formule en combinant la menace militaire états-unienne avec la diplomatie européenne. Cette formule renforce Colin Powell dans l'administration Bush. En réglant ces dangers nucléaires, nous pourrions nous pencher sur d'autres questions : le sort des armes nucléaires russes qu'Al Qaïda pourrait vouloir acheter ou vendre.

Martin Mayer



Journaliste économique travaillant régulièrement pour le *Wall Street Journal*, Martin Mayer est chercheur à la Brookings Institution et l'auteur de *The Fed*.

« Suivre l'argent »

Source : New York Times

Référence : « Follow the Money », par Martin Mayer, *New York Times*, 14 janvier 2004.

Cela fait un mois que Saddam Hussein a été arrêté et qu'il est interrogé sur le programme d'armes de destruction massive irakiennes, les violations des Droits de l'homme et sur d'autres crimes, mais les responsables de l'enquête pourraient aussi s'intéresser à d'autres questions. Elles pourraient également être éclaircies par la **Réserve fédérale américaine**. Par exemple : d'où viennent les 750 000 dollars en billets neufs qu'on a retrouvé avec Saddam Hussein lors de sa capture ?

Ces billets sont numérotés et la Réserve fédérale sait quelle banque les a eu et cette dernière doit savoir à quel client elle a versé une si grosse somme en liquide. Il n'y aura peut-être rien d'illégal dans le trajet de ces billets de New-York à Tikrit, mais cela permettra d'éclairer les ressorts du financement des réseaux terroristes. Il sera intéressant de savoir quelle banque a aidé le tyran. Malheureusement, cela ne sera sans doute pas possible car la Réserve fédérale interdit aux banques régionales de fournir le nom des personnes à qui elles font ce type de versement. Aucune loi n'interdit ces révélations, c'est simplement une règle instaurée par la Fed alors qu'à l'heure du paiement électronique, il n'existe pas de besoins légitimes de retirer des milliers de dollars en liquide. La « Fed » a toujours empêché ce type de révélation sur les versements même s'ils impliquent la fraude commerciale, le terrorisme ou une conspiration internationale. Elle demande aux banques que les règles du « Patriot Act » n'interfèrent pas sur les relations des institutions financières avec leurs bon clients.

Anthony Giddens



Sociologue et théoricien de la « troisième voie » chère à Tony Blair, Anthony Giddens est conseiller du Premier ministre britannique et

« Voile islamique : la France sur la mauvaise voie »

Source : Le Monde

Référence : « Voile islamique : la France sur la mauvaise voie », par Anthony Giddens, *Le Monde*, 14 janvier 2004.

La décision par le gouvernement du président **Jacques Chirac** d'interdire le port du foulard islamique, ou hijab, dans les établissements scolaires est à première vue une affaire purement française. Cette loi interdit d'autres symboles religieux « ostentatoires », mais c'est le foulard qui est au cœur du débat. Cette décision n'a rien d'arbitraire, elle fait suite au rapport d'une commission dirigé par

ancien directeur de la
London School of
Economics.

Bernard Stasi et qui a tenu des auditions publiques. La loi s'appuie sur la tradition française de laïcité qui trouve ses origines dans la révolution de 1789 et dans la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Pourtant, la bataille du hijab n'est en rien une affaire propre à la France. Certains Länder allemands envisagent d'en adopter une similaire. Le port du voile est interdit en Turquie, tout comme il l'était en Iran à l'époque du Shah et en Indonésie jusqu'au début des années 90. En Oklahoma, une fillette de onze ans a été renvoyée de son école pour ne pas avoir respecté un code vestimentaire prévu pour empêcher le port de signes d'appartenance à un gang en portant le voile. Le débat sur le port du foulard, via internet, est devenu mondial.

Je ne pense pas toutefois qu'il s'agisse d'un conflit de civilisations, mais d'une manifestation de la place de plus en plus importante de la question de l'identité féminine dans le nouvel environnement mondial. Le hijab n'a pas la même signification partout et il peut aussi bien être un symbole de soumission qu'un symbole d'adaptation à la modernité pour les femmes des milieux traditionalistes. L'interdiction chiraquienne pourrait entraîner les jeunes filles forcées de porter le voile par leurs parents à sortir de l'enseignement public et à être mariées jeunes alors que c'est l'éducation dans un milieu culturel ouvert qui leur donnera des chances. Le foulard peut aussi être un moyen de revendiquer une identité culturelle et une affirmation de soi.

Interdire n'est pas la bonne politique car elle résonne en écho au fondamentalisme.

Tariq Ramadan



Tariq Ramadan est professeur de philosophie et d'islamologie à Fribourg et à Genève.

« Le piège du communautarisme »

Source : Libération

Référence : « Le piège du communautarisme », par Tariq Ramadan, *Libération*, 14 janvier 2004.

A l'approche des régionales, le débat sur le foulard est devenu, à droite comme à gauche, un moyen pour les hommes politiques de rivaliser d'efforts pour démontrer combien ils sont attachés à la République, à la laïcité ou à une certaine idée de l'identité française. Les politiques se sentent soutenus par le fait qu'une majorité de Français est favorable à la « loi contre les signes religieux » en faisant mine de ne pas voir que cette situation est le fruit d'une conjonction d'éléments nationaux et internationaux qui développent une image négative de l'islam.

On a tout dit sur le foulard et, en terre laïque, l'autorité publique s'est curieusement mise à parler aux musulmans pour leur expliquer ce qu'était le « bon islam ». C'est aux musulmans pourtant d'exprimer leur position et de rappeler que le port du foulard est un acte de foi qui doit être librement consenti. C'est pourquoi il faut refuser la contrainte d'avoir à le porter comme celle d'avoir à l'enlever. Il faut refuser les excès des pratiques des fondamentalistes musulmans dans ce domaine. Nous devons aussi nous souvenir que le Conseil d'État avait reconnu que le port du foulard n'était pas en

soi contraire à la laïcité tant qu'il n'y avait pas de prosélytisme ou de trouble à l'ordre public. Pendant 14 ans, le nombre de cas conflictuels a beaucoup diminué avant que cette question ne soit relancée par des considérations politiciennes et l'instrumentalisation de la laïcité.

De nombreux musulmans se sont sentis injustement traité et ont appelé la « communauté » à se mobiliser, mais une mobilisation des seuls organisations musulmanes serait faire le jeu de ceux qui veulent isoler les citoyens de confessions musulmanes. Il faut avoir conscience des enjeux et comprendre que cette loi participe aux politiques liberticides et sécuritaires qui se substituent aux réformes sociales radicales dont la France a besoin. Le débat sur le foulard est un débat tronqué qui alimente l'exclusion et le racisme. Être contre cette loi ne signifie pas qu'on est favorable au foulard, mais qu'on reconnaît à autrui le droit de vivre librement ses convictions. De même, s'opposer à la loi ne veut pas dire qu'il faut s'associer sans discernement à tous ceux qui s'y opposent.

Jonathan Spyer

Jonathan Spyer est un ancien conseiller pour les relations internationales du gouvernement d'Ariel Sharon. Il est chercheur au Global Research in International Affairs Centre d'Herzliya en Israël

« La bombe à retardement démographique israélienne »

Source : The Guardian

Référence : « Israel's demographic timebomb », par Jonathan Spyer, *The Guardian*, 14 janvier 2004.

La proposition faite ces derniers mois de se désengager unilatéralement de la Cisjordanie et de la bande de Gaza si les relations entre les deux côtés restaient dans l'impasse a entraîné une crise à l'intérieur du Likoud. Cette crise était en germe dès la fondation de ce parti, en 1973, car il a toujours associé un réalisme politique acceptant le fait qu'un jour le sionisme devrait se concentrer sur le seul Israël face à l'opposition violente des Arabes et une vision nationaliste romantique fondamentalement attachée à la terre.

Cette association de deux extrêmes n'est plus tenable aujourd'hui et des figures importantes du Likoud considèrent que l'objectif essentiel d'un État juif fort avec un système démocratique libéral est mis en danger par l'insistance à conserver certains territoires. Cette constatation n'est pas le fruit de la menace militaire arabe ou de la condamnation internationale des politiques israéliennes, mais des évolutions démographiques. Comme l'a fait remarquer Ehud Olmert, « *ce n'est qu'une affaire de temps avant que les Palestiniens demandent "un homme - une voix" et alors que ferons nous ?* ».

C'est ce scénario qui pourrait émerger si les Arabes devenaient majoritaire entre le Jourdain et la Méditerranée avant la constitution de frontières stables. Dans le Likoud, certains extrémistes demandent l'expulsion des Palestiniens tandis que d'autres rejettent l'argument démographique en affirmant que ce problème n'existe pas puisque les Arabes ne seront jamais des citoyens israéliens. **Ariel Sharon** a lui-même rejeté publiquement l'argument démographique, mais son soutien à des mesures unilatérales de retrait ne s'explique que par la prise en compte de ce problème. En outre, il y a de plus en plus de partisans chez les Palestiniens d'un abandon de la solution des deux États au profit de la

revendication d'un État unique où ils finiront par être majoritaires.

Si les Palestiniens ont renoncé à la partition, le seul moyen restant est le retrait unilatéral, même si la « feuille de route » aurait été préférable.

Jack Straw



Jack Straw est ministre travailliste des Affaires étrangères britanniques.

« L'état de l'Entente cordiale »

Source : The Independent

Référence : « The state of the Entente Cordiale », par Jack Straw, *The Independent*, 14 janvier 2004. Cette tribune est adaptée d'une discours lu à Paris.

Nous marquerons cette année le centenaire de l'Entente cordiale par la visite de Sa Majesté la reine en France, en avril, et la venue du président de la République à l'automne en Grande-Bretagne. Toutefois, les célébrations ne seront pas que des échanges de visites officielles et ce centenaire sera l'occasion de donner aux deux peuples des chances de se connaître davantage.

D'ores et déjà, les liens entre les deux pays sont très forts car 250 000 Français vivent au Royaume-Uni et 100 000 Britanniques ont une maison en France. Je ne crois pas à la rivalité culturelle entre la France et les *Anglo-Saxons* [1]. Nous apprécions tous le meilleur des deux cultures. Cela est également particulièrement sensible dans le domaine du sport ou des personnes comme Thierry Henry ou Ellen McArthur ont des centaines de milliers de fans des deux côtés de la Manche.

Toutefois, si nos liens sont forts, nous ne nous connaissons pas suffisamment.

[1] NDLR : en Français dans le texte

Le monde vu du Proche-Orient. Tous les jours, le Réseau Voltaire relève les informations publiées dans la presse du Proche-Orient et les résume sous forme de dépêches sourcées. Cette rubrique dresse un panorama de la perception des événements par les différents protagonistes.

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

Ha'aretz



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. Propriété de la famille Schocken. Diffusé à 75 000 exemplaires.

Israël prévoit la chute d'Ahmed Qureih et envisage la « désintégration » des institutions palestiniennes

Référence : « U.S. tells Sharon, Qureia : 'It's time for direct talks on road map' », par Aluf Benn, *Ha'aretz*, 14 janvier 2004.

L'ambassadeur états-unien en Israël, Dan Kurtzer, a envoyé un message au cabinet du Premier ministre israélien, Ariel Sharon, ainsi qu'à son homologue palestinien, Ahmed Qureih, appelant à une rencontre entre les deux hommes afin d'évoquer le début de l'application de la Feuille de route. Les contacts élaborés pour organiser cette rencontre sont en effet gelés depuis plusieurs semaines.

Dan Kurtzer doit rencontrer brièvement Ariel Sharon, mercredi 14 janvier 2004, et l'émissaire états-unien dans la région, David Satterfield, doit arriver sur place la semaine prochaine.

Des sources gouvernementales anonymes ont confié à *Ha'aretz* leur scepticisme quant à la tenue d'une telle réunion, étant donné que les jours du Premier ministre palestinien sont, d'après eux, comptés : « *Il existe une énorme déception au sujet d'Abu Ala, qui a échoué sur tous les fronts, et les États-Uniens pensent également que son mandat sera de courte durée* ».

Le ministre de la Défense israélien, Shaul Mofaz, a déclaré, mardi 13 janvier, que Ahmed Qureih adoptait une attitude attentiste qui neutralisait dans la pratique sa capacité à prendre les mesures nécessaires. Il a tenu ces propos après une rencontre avec des représentants d'États et d'organisations humanitaires impliqués dans l'assistance apportée dans les territoires, auxquels il a demandé de tenter d'éviter l'effondrement total de l'Autorité palestinienne. Il les a invités à ne pas abandonner pour l'instant, ajoutant que si les institutions palestiniennes venaient à se désintégrer complètement, il n'existerait plus de chance pour la paix.

Ha'aretz, L'Orient Le Jour



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. Propriété de la famille Schocken. Diffusé à 75 000 exemplaires.



Le chef des renseignements militaires israéliens prône le dialogue avec la Syrie

Référence : « Assad is speaking publicly of normalization with Israel », par Gideon Alon, *Ha'aretz*, 14 janvier 2004. « Le Liban attend une issue US à la crise au P-O », par Emile Khoury, *L'Orient Le Jour*, 14 janvier 2004. « Pro-Israel congressman boosts fence »,

Entendu devant la commission des Affaires étrangères de la Knesset, le commandant du Renseignement militaire israélien, le Major général Aharon Ze'evi-Farkash a affirmé que le président syrien Bashar al-Assad s'était exprimé publiquement pour la première fois sur la normalisation des relations avec Israël. Il aurait notamment demandé aux organisations terroristes opérant hors de Damas d'adopter un profil bas et ordonné aux porte-paroles du gouvernement syrien de modérer leur rhétorique

Dans le même temps, le président israélien Moshe Katsav a réitéré son appel en direction du chef de l'État syrien afin que reprennent les négociations avec Tel Aviv, qu'elles soient secrètes ou publiques, et sans conditions préalables. Dans une interview donnée à la chaîne de télévision qatarie Al-Jazeera, il a indiqué que cette invitation visait à tester « *les réelles intentions* [de la Syrie] *concernant la paix avec Israël* ».

Selon Aharon Ze'evi-Farkash, les récentes prises de position du président al-Assad, notamment dans la presse occidentale montrent le sérieux de sa volonté de négocier, après avoir déjà ouvert une « *brèche* » dans le « *mur du nord* », c'est à dire la connection entre la Syrie, l'Iran et le Hezbollah. Ce changement de politique s'expliquerait par les conséquences de la guerre en Irak, les menaces états-uniennes de sanctions économiques et la vive réaction d'Israël au soutien syrien au terrorisme, avec le raid aérien mené par des avions israéliens sur un camp terroriste situé près de Damas, en octobre 2003. Il faudrait d'après lui qu'Israël en profite pour continuer à affaiblir le Hezbollah, même si le militaire s'est refusé à recommander clairement la reprise du dialogue avec Damas.

Dans le dossier palestinien, le major-général Ze'evi-Farkash a confié que le Premier ministre Ahmed Qureih avait renoncé dans la pratique aux quelques prérogatives dont il disposait encore, et que le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, était de fait le dirigeant absolu des territoires. Le major-général a poursuivi en qualifiant la situation en Palestine « *d'anarchique* », ajoutant que Yasser Arafat refuse de s'attaquer aux terroristes palestiniens, bloque toute réforme de l'Autorité palestinienne et continue à financer les Brigades des Martyrs d'Al-Aqsa. Le calme relatif sur la scène des attentats n'est qu'un leurre, car des gens pressent pour la reprise des attaques. Selon *L'Orient Le Jour*, les déclarations d'intention d'Ariel Sharon sur la reprise des négociations ne doivent pas être prises au sérieux, car « *objectivement, Israël n'a pas l'intention - et n'a pas intérêt, selon sa logique à lui - de parvenir à un accord de paix, que ce soit avec l'Autorité palestinienne ou avec la Syrie* ». En effet, en demandant avant toute chose aux Syriens de démanteler le Hezbollah et à l'Autorité palestinienne de s'attaquer aux organisations

terroristes, « *tout se passe en fait comme si Israël exigeait, avant d'engager des pourparlers de paix, d'obtenir ce que ces pourparlers devraient lui assurer* ». Tel Aviv s'assure ainsi de gagner du temps, aiguisant les contradictions du camp palestinien et profitant des pressions états-uniennes sur la Syrie pour affaiblir autant que possible les deux camps, jusqu'à les amener à « *accepter la capitulation* ». Dans un tel contexte, seule une intervention de Washington peut faire avancer le processus de paix. Ariel Sharon a par ailleurs rencontré le congressman états-unien Mike Pence, qui se décrit lui-même comme un supporter inconditionnel d'Israël, afin d'évoquer avec lui des questions liées à la sécurité d'Israël. Les discussions ont longuement porté sur la question du mur de séparation, fortement défendu par Mike Pence, qui est également membre de la commission parlementaire sur les Relations internationales.

Jordan Times

Le roi Abdullah de Jordanie réaffirme son soutien à l'Autorité palestinienne

Référence : « King reaffirms support for Palestinians », *Jordan Times*, 14 janvier 2004.

Le roi Abdullah de Jordanie a réaffirmé, mardi 12 janvier 2004, le soutien de la Jordanie à la justice palestinienne et à mis en avant son rôle au service des Palestiniens dans les territoires occupés. S'exprimant au terme d'une rencontre avec le chef d'une délégation judiciaire palestinienne, Zuhair Sourani, le roi Abdullah a indiqué que « *nous n'épargnerons aucun effort dans l'extension de notre aide pour former des membres du Conseil judiciaire palestinien, dans le cadre de nos efforts destinés à permettre aux Palestiniens de bénéficier de l'expertise jordanienne* ».

Zuhair Sourani a transmis au roi les vœux de la direction palestinienne et de la population, exprimant sa profonde satisfaction et gratitude pour son soutien envers la détermination du peuple palestinien.

Le roi Abdullah a également reçu une délégation de fonctionnaires du Congrès états-unien, avec lesquels il a passé en revue la situation générale au Proche-Orient et en Irak, ainsi que l'actualité de la Jordanie. Il a souligné les avancées mises en œuvre par le royaume pour promouvoir et moderniser son économie et son système éducatif.

Selon lui, la Jordanie réalise d'importants efforts pour relancer le processus de paix, et il a souligné que la paix et la stabilité ne pourraient être effectives sans une solution équitable au problème palestinien. Il a rappelé que la Jordanie soutient le Premier ministre Ahmed Qureih et les institutions palestiniennes, afin qu'ils établissent un gouvernement palestinien capable de négocier avec Israël, et a ajouté que l'opportunité actuelle d'arriver à une paix compréhensive ne doit pas être manquée. Sur le dossier irakien, il a décrit la situation sur place comme dangereuse, à cause du manque de sécurité. Il est selon lui vital que des démarches soient entreprises pour permettre au peuple irakien d'assumer la responsabilité de ses propres affaires.

L'Orient Le Jour, Gulf News



Gulf News est le principal quotidien consacré à l'ensemble du Golfe arabo-persique, diffusé à plus de 90 000 exemplaires. Rédigé en langue anglaise, il est principalement lu par la très importante communauté étrangère vivant dans la région.

Les États-Unis maintiennent leur main-mise sur l'économie et la reconstruction irakiennes

Référence : « Several Iraqi enterprises 'could be leased short-term' », par Mohammed Almezel, *Gulf News*, 14 janvier 2004. « Koweït - Douze sociétés libanaises au salon « Reconstruire l'Irak » », *L'Orient Le Jour*, 14 janvier 2004.

L'assistant du Secrétaire au commerce états-unien, William Lash, a déclaré devant une délégation d'hommes d'affaires bahreïnais que plusieurs entreprises publiques irakiennes pourraient voir leur capital ouvert à court terme, une étape avant la privatisation. Cette mesure concernerait 40 entreprises, qui « *ne sont pas prêtes pour la privatisation mais pour une ouverture du capital à court terme* ».

Les investissements potentiels existent dans la plupart des secteurs, notamment l'électricité, l'eau, la santé, les transports et les communications. Néanmoins, « *étant donnés les besoins pressants d'emplois en Irak, nous cherchons des gens qui visent un investissement à long terme dans le pays* ».

A l'exception des logements et des ressources naturelles, « *tout le reste en Irak est ouvert à l'investissement* », selon le responsable états-unien, qui a ajouté que les lois irakiennes sur les investissements directs de capitaux étrangers, décrétées par l'administration provisoire de la Coalition, étaient « *plus transparentes que les lois des États-Unis elles-mêmes* ».

Dans le dossier de la reconstruction, le quotidien libanais *L'Orient Le Jour* affirme que douze sociétés libanaises participeront la semaine prochaine au salon « Reconstruire l'Irak », qui doit se tenir le 23 janvier au Koweït. Les principaux groupes états-uniens, tels que Bechtel, qui ont remporté de gros contrats pour la reconstruction, y seront à la recherche de sous-traitants et de fournisseurs.

Au sommet de Monterrey, le porte-parole du Conseil de sécurité nationale, Sean McCormack, a déclaré que la France et d'autres pays qui s'étaient opposés à la guerre en Irak pourront participer à de futurs appels d'offres pour des contrats de reconstruction dans ce pays s'ils travaillent avec les États-Unis. Selon lui, « *le président (Bush) a indiqué qu'il souhaite que l'on reconnaisse la contribution du Canada et d'autres (lors de la conférence des donateurs de fin octobre) à Madrid, et que si la France et d'autres (pays) veulent s'unir à nos efforts en Irak, les circonstances changeront* ». Par ailleurs, le ministre du Commerce irakien, Ali Allawi a annoncé, mardi 13 janvier, que le conseil de gouvernement provisoire irakien souhaitait porter plainte devant des tribunaux irakiens et étrangers contre des particuliers et des entreprises ayant surfacturé leurs produits à l'époque de l'ancien régime. La plupart des compagnies visées appartiennent « *à des pays de la région, dont la Jordanie, le Liban, la Syrie et l'Égypte* ». Selon le ministre, 95 % des cas de fraude concernaient le commerce effectué dans le cadre de l'accord « pétrole contre nourriture ».

Gulf News



Gulf News est le principal quotidien consacré à l'ensemble du Golfe arabo-persique, diffusé à plus de 90 000 exemplaires. Rédigé en langue anglaise, il est principalement lu par la très importante communauté étrangère vivant dans la région.

Les pays membres du Conseil de Coopération du Golfe font avancer leur projet de marché unique

Référence : « GCC launches second phase of customs union », par Nadim Kawach, *Gulf News*, 14 janvier 2004.

Les États du Golfe membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG), c'est à dire l'Arabie saoudite, Koweït, les Emirats arabes unis, Qatar, Bahreïn et Oman, ont lancé la deuxième phase de leur union des douanes, un projet historique qui les placera au sein d'un même bloc économique et ouvrira la voie à l'adoption d'une monnaie unique.

Les six États ont en effet signé un premier accord en janvier 2003, prévoyant une période transitoire de trois ans pour assurer le succès de l'union douanière et les mettre fermement sur la voie d'un marché commun dans le Golfe. D'après le secrétariat du CCG, « *la seconde phase durera elle aussi un an (...) elle se focalisera sur le renforcement de l'union douanière du Conseil de Coopération du Golfe, renforcera sa crédibilité tout en bénéficiant des résultats positifs de la première phase* ».